

URGENCE SALAIRE !

TICKET DE REVENDICATION

DATE

11AO, NOVEMBRE 2025/ 2026

ADRESSE

OTIS / PORTIS 2026

LA CGT OTIS PROPOSE :

- **10%** d'augmentation des salaires pour tous
- **200€** de talon mini.
- Changement de classification tout les **5 ans**
- Augmentation de **20€** l'indemnité de télétravail
- Réévaluation de la prime de salissure
- Mise en place de **HHO** Week end dans les Métropoles
- Indemnité horaire de l'astreinte à **5 €** pour tous
- Arrêt des astreintes pour les tech. de + de 55 ans qui le souhaitent.
- Mise en place d'une véritable politique écologique
- Remettre en place la subrogation
- Prime journalière pour les techs mod, montage, maintenance travaillant dans Paris intra-muros

TOTAL

salariés plus serein sur son avenir

Déjà que la politique salarial chez Otis n'a jamais montré un intérêt significatif à la mesure des besoins de ses salariés, il continue à maintenir des salaires bas tout en bichonnant ses actionnaires d'un bon magot de dollars. De plus le gouvernement vote un budget d'austérité qui impose des milliards d'économies et cherche à faire payer les contribuables (nous !) par tous les moyens: moins de moyens pour nos hôpitaux, la culture, l'éducation, Baisse des dotations aux collectivités locales; cadeaux fiscaux maintenus pour les grandes entreprises et les "riches"...

Nous ne pouvons pas rester sans rien dire ! il est essentiel de peser de toute notre force sur ces négociations salariales par votre soutien, par la culture du débat que nous devons instaurer dans l'entreprise, dans les équipes ...
La CGT vous informera des avancées régulièrement . Faisons entendre nos voix !

DRESS CODE



LA CGT OTIS REVENDIQUE UN AUTRE PARTAGE DES
RICHESSES ET UNE POLITIQUE AU SERVICE DES SALARIÉS

L'ESPERANCE RENFORCE NOS CONVICTIONS

La CGT OTIS demande aussi,

- Augmentation effective au 1er janvier de 2026
- Evolution salarial à mettre en place à partir de 2026 :
 - Après 5 ans d'ancienneté passage à 2200 euros de base mini
 - Après 10 ans à 2500 euros de base minimum
 - Après 15 ans à 2650 euros de base minimum
 - Après 20 ans à 2800 euros de base minimum
 - Après 25 ans à 3000 euros de base minimum
 - Après 30 ans à 3150 euros de base minimum
 - Après 35 ans à 3300 euros de base minimum
 - Après 40 ans à 3500 euros de base minimum
- Mise en place d'une clause de revoyure
- Reconnaissance des diplômes, des formations pour le calcul des salaires et évolution de carrière avec rétroactivité.
- Garantir la continuité salariale des salariés proche de la retraite
- Maintien de la mutuelle pendant 2 ans suite a la prise de la retraite
- Remettre en place la continuité de la prime d'ancienneté après 15 ans .
- Prime de vacance d'été de 300€ pour l'usine de Gien qui se voient contraints de prendre les vacances en aout et décembre.
- 1 journée de congé suppl. pour le salarié qui déménage
- Décès d'un oncle, tante et cousin, 1 journée autorisée payé
- 1 journée suppl. de congés pour les obsèques ayant lieu à plus de 100km
- Renégociation de l'accord d'intéressement
- Mise en place de HHO les Week-ends dans l'ensemble des métropoles
- Arrêt définitif des Astreintes pour les salariés de + de 55 ans qui le souhaitent
- Arrêt de la politique de sécurité punitive pour une sécurité qui éduque, forme et solutionne les problèmes et les procédures.
- Mise en place d'une véritable politique écologique visant à préserver la planète (plutôt que le greenwashing et la com. verte sans intérêt) Trier; dépolluer; nettoyer et recycler les vêtements de travail...
- Réduire l'utilisation des huiles minérales polluantes (remplacer le coulisseaux par des rollers...)
- Privilégier les réparations des cartes électroniques plutôt que leurs remplacements systématiques.



Faites nous des propositions que nous apporterons au NAO

